

# Historique du CPMDT

*Plaquette du 75<sup>e</sup> anniversaire, CPMDT, Genève, 2007, pp. 23-70.*

## L'École Sociale de Musique

C'est en 1932 qu'un groupe de mélomanes désireux de voir les études musicales devenir accessibles aux enfants de familles à revenus modestes, sous les auspices de l'Université ouvrière et de l'Union des Syndicats du Canton, avec l'appui des personnalités du Parti socialiste et du monde ouvrier, décide de créer l'École Sociale de Musique. Très rapidement, cette idée, qui au départ semblait utopique, rencontre l'adhésion des musiciens qui acceptent de donner des cours contre une rémunération plus symbolique que réelle. L'école s'installe dans les sous-sols de l'École du Grütli, puis dans la salle des chorales de la Compagnie des Tramways Electriques et de la Société Concordia à la rue Malatrex.

Dirigée par Georges Delaye, professeur de piano, d'harmonie et de contrepoint à l'Académie de Musique et au Conservatoire de musique de Genève, l'école regroupait des professeurs du Conservatoire et des musiciens de l'Orchestre de la Suisse romande (O.S.R.), offrant de nombreuses leçons de musique, quatre à cinq fois par semaine, pour deux ou trois francs par élève.

En 1936, ce premier directeur dut démissionner pour des raisons de santé.

## Fernand Closset

En 1937, c'est Fernand Closset qui prit la direction de l'École, poste qu'il devait occuper pendant 25 ans jusqu'en 1962.

Ancien premier violon solo de l'O.S.R. et deuxième chef d'orchestre auprès d'Ernest Ansermet, professeur de violon dans les classes de virtuosité et de musique de chambre au Conservatoire, Fernand Closset voua toute son énergie et sa foi à ses nouvelles charges de directeur d'une école de musique.

Sous sa direction, l'ESM accomplit des progrès considérables. Réunissant autour de lui une trentaine de professeurs, ouvrant de nouvelles classes de tous les instruments à des enfants de condition modeste (environ 100 en 1932, près de 350 en 1942) et parfois sans exiger d'écologies des plus démunis, il organisait chaque semaine des auditions d'élèves à l'École et chaque année, en fin d'études, des auditions publiques au Victoria Hall auxquelles participait toute l'École. En outre, il fonda un « bébé orchestre », la Chorale enfantine, et une classe de fifre associée à une nombreuse batterie de tambours pour le Corps des Cadets de Genève. Il suivit l'expansion régulière en créant une succursale à Chêne-Bourg, suivie par celle de Carouge puis par celle de Vieuxseux.

En 1954, l'ESM dut quitter ses locaux de la rue Malatrex pour s'installer à l'angle de l'avenue du Mail-rue des Savoises. L'installation ne dura que peu de temps. La démolition prévue de l'immeuble va confiner l'ESM dans une petite partie épargnée par les travaux.

Le Comité et son président Claude Ketterer prirent contact avec les Autorités qui comprirent l'urgence nécessaire de trouver des locaux adéquats. Il fut décidé de mettre à disposition de l'Ecole sociale de musique les étages supérieurs de l'immeuble qui allait être construit au 36 du boulevard de Saint-Georges.

Le nombre des élèves ne cesse de croître. Il fallut engager de nouveaux professeurs. En 1958, ils sont une cinquantaine pour plus de 1500 enfants. La subvention annuelle accordée par l'Etat a enfin été augmentée, et les enseignants peuvent toucher environ dix francs de l'heure !

Le 5 mai 1961, le directeur reçut, des mains du Conseil d'Etat, la médaille « Genève reconnaissante » pour les services rendus à la cause de la musique genevoise en général, et à celle de l'Ecole sociale de musique en particulier.

A quelques jours de la rentrée, le 13 septembre 1962, cet homme exceptionnel décéda après une courte maladie.

Fernand Closset est quasi irremplaçable, car ce chef menait tout de front : professeur de violon, d'harmonie, de contrepoint, de musique de chambre, de solfège, et chef d'orchestre du Corps d'harmonie, du chœur, etc. Son départ laisse un grand vide et une profonde consternation. Son empreinte restera encore longtemps vivante dans l'âme de l'Ecole.

## **Gabriele de Agostini**

De 1962 à 1975, l'ESM. entre dans une période de profonde mutation avec de nombreux changements dans la direction de l'Ecole.

Claude Yvoire est appelé au poste de directeur.

Musicien qualifié, chef du chœur « Notre Genève », bassoniste à l'OSR, compositeur, chef d'orchestre, Claude Yvoire n'aura pas la tâche facile. Reprendre de but en blanc la conduite d'une école de plus de 1500 élèves pose bon nombre de problèmes, si compétent soit-on.

Au bout de quelques années, Claude Yvoire reconnut que la tâche était trop lourde, lorsqu'on veut garder, à côté de ses charges, une activité indépendante. Il donna sa démission en 1966.

La direction de l'Ecole sociale de musique fut alors confiée à Emile Cassagnaud, ex-hautbois solo de l'Orchestre de Berne, lui aussi musicien accompli. Il restera à son poste jusqu'en 1970.

Tous les collaborateurs participent activement à la vie de l'école. Sur l'initiative des professeurs de cordes, des auditions communes de musique d'ensemble sont organisées : duos, trios, quatuors, et tous les élèves réunis forment un orchestre, sous la houlette d'Elza Gay. Ces auditions, profitables à tous, demandent une énorme préparation et beaucoup de dévouement.

## **Le CPM et la Fédération.**

Sous l'impulsion du président en charge, Claude Ketterer (Maire socialiste de Genève, et wagnérien aux célèbres nœuds papillon) l'Ecole sociale de musique devient

une Fondation de droit privé et prend, en mars 1967, le nom de « Conservatoire Populaire de Musique » (CPM).

Ce passage du mode associatif au statut de fondation dont les buts prévoyaient « d'organiser l'enseignement de toutes les branches de la musique et de l'art dramatique à un tarif modéré pour en permettre l'accès à chacun », était un préalable indispensable à la création de la « Fédération des Ecoles Genevoises de Musique ».

En effet, le Conservatoire de Musique de Genève (CMG), l'Institut Jaques-Dalcroze (IJD) et le Conservatoire Populaire de Musique allaient unir leurs efforts pour donner à cette Fédération l'essor qu'on lui connaît aujourd'hui.

Sans l'aide de l'Etat de Genève et sans le fidèle appui du Conseiller d'Etat André Chavanne, chargé du Département de l'Instruction publique, le développement de l'enseignement de la musique à Genève n'aurait pu prendre pareille extension.

Il faut aujourd'hui rendre hommage à la clairvoyance de cet homme d'Etat qui a su préparer les institutions scolaires au fort développement démographique qui s'annonçait. Ce généreux appui de l'Etat allait permettre l'accès aux études musicales pour de nombreux élèves à un coût abordable. Le tout nouveau CPM voyait s'ouvrir devant lui de nouvelles perspectives.

Le règlement de cette Fédération fut rédigé avec grand soin réglant les moindres détails. La durée des cours hebdomadaires passa de 40' à 50'. Le cursus fut codifié en trois divisions : élémentaire, secondaire et terminale. Les salaires furent réévalués et alignés sur ceux de l'Instruction publique avec des barèmes fixant le nombre d'heures hebdomadaires maximal, selon les divisions, les catégories individuelles ou collectives et l'ancienneté. Ce cadre administratif fut appliqué aux trois écoles de musique, et un organe paritaire modérateur fut institué sous le nom de « Conseil mixte des Ecoles genevoises de musique ». Outre d'être l'organe faîtière, ce Conseil reçut la mission de coordonner entre autres, les plans d'études, la qualité de l'enseignement, les programmes d'examens et l'administration.

Dans cette réorganisation des cours, le CPM se résigna, non sans quelques réticences, à abandonner ses ambitions professionnelles gravant ainsi sa nouvelle vocation de « conservatoire populaire » avec une ambition simple : le plaisir de la musique. De son côté, le CMG, se réorganisa avec un département « école de musique » associé à la Fédération, et un, distinct de l'autre pour les études supérieures, qui sous la nouvelle direction de Claude Viala allait acquérir sa renommée.

L'ancienne Ecole sociale de Musique ne disparut pas tout à fait. Elle perdura jusqu'en 2006 sous le nom d'« Association des Amis du CPM » dont faisaient d'office partie les parents d'élèves. Il lui échut la mission de distribuer des bourses grâce aux cotisations, et celle de maintenir une présence « populaire » au sein de la nouvelle Ecole, en désignant tous les deux ans, huit représentants au Conseil de Fondation.

## **Gabriele de Agostini**

C'est en 1970 que ce Conseil de Fondation, sous la présidence stimulante de Boris Batou, avait appelé à la Direction de l'Ecole, Gabriele de Agostini. Concertiste, musicien de valeur, critique de grande culture, il connaissait bien l'Ecole où il enseigna le

piano pendant dix ans. Grâce à ses qualités d'organisateur, le cap des deux mille élèves est dépassé. Cet accroissement impliquait l'engagement de nouveaux professeurs. Il voua un soin particulier à leur choix, en faisant appel à des concertistes de renom afin d'assurer la qualité de l'enseignement et développer la division terminale.

Les tâches administratives augmentant et devenant de plus en plus complexes, le Conseil de Fondation, sur proposition de Gabriele de Agostini, confia le nouveau poste d'administratrice à France Ramel. Ses compétences et son efficacité en feront vite un solide pilier de l'Institution.

Cette séparation entre école de musique et classes professionnelles eut le mérite de poser la question qui allait devenir le fil rouge du CPM « quel est le but des études musicales pour un amateur ou un futur amateur ? ». La réponse toujours en évolution orienta le chantier qui venait de s'ouvrir. Le CPM se mit à bouillonner d'un foisonnement d'idées, de pédagogies nouvelles induites par l'apport des nouveaux professeurs, dont de nombreux jeunes diplômés. L'influence de mai 1968 commençait à se faire sentir à Genève. Et s'il n'y eut pas d'émeutes, la société se modifia profondément.

Toutes ces nouveautés, ce besoin de changement par rapport aux traditions pédagogiques et musicales demandait qu'une structuration des études se mette en place. Gabriele de Agostini s'attela à cette tâche avec énergie. Il nomma des doyens pour le seconder dans la gestion de la pédagogie, des programmes et des examens. Il ouvrit de nouveaux centres d'enseignement s'ajoutant aux trois existants, en particulier celui dans le superbe immeuble de l'ERA que le CPM occupera entièrement une décennie plus tard. La grande salle du sous-sol qui d'ailleurs porte son nom, y est le lieu des principales auditions et manifestations.

Mais le 6 mars 1974, la force et le courage de l'homme ne parvinrent pas à surmonter l'inéluctable : Gabriele de Agostini décéda ayant jusqu'au bout conservé le contact avec son école. Le Président, Boris Batou, assura l'intérim, et c'est à son instigation que naquit la Maîtrise du CPM.

Pierre Pernoud, directeur de la « Psallette de Genève », prit les rênes en septembre de la même année en gardant parallèlement ses fonctions au Collège de Genève.

Ayant présumé de ses forces et atteint dans sa santé, ce véritable humaniste se résoudra, après une année, à abandonner la Direction de l'École, pour ne plus se consacrer qu'à ses activités de chef de chœur et de professeur.

Le départ de ces personnalités attachantes, de ces musiciens raffinés, ne se fit pas sans laisser de profonds regrets...

## **Roland Vuataz**

En septembre 1975, Roland Vuataz, organiste et sociopédagogue convaincu, prit en mains la destinée du CPM.

Avec le recul, on pourrait définir le choix du Conseil de Fondation par : « *the right man in the right place* ». Cet universitaire issu de la Faculté de Théologie de l'Université de Genève, puis de l'Université de Bâle, possédait un solide bagage en matière de musique et d'enseignement. Sur les conseils de Bernard Reichel qui lui avait ouvert des

horizons nouveaux dans le domaine de la culture musicale, il fit des études très poussées d'orgue auprès de Pierre Second, alors organiste de la cathédrale St-Pierre, études complétées par les cours théoriques des classes supérieures du CMG. Professeur de français et de latin au Collège de Genève où il expérimenta le travail en groupe d'inspiration non directive, il fut engagé en 1967, en raison de son expérience dans la section de pédagogie générale de l'Institut des Sciences de l'Éducation à Genève. Devenu assistant du professeur Laurent Pauli, il y prépara une thèse sur La formation des enseignants (thèse inachevée). Député socialiste au Grand Conseil, il s'était engagé jeune en politique. Il fut très impressionné par les événements de mai 1968. Son travail de député porta surtout sur la politique sociale et culturelle. En plus de ce bagage inhabituel pour un directeur de conservatoire, Roland Vuataz venait avec de nouvelles idées et un plan décrivant ses futures actions à la tête du CPM.

Sa personnalité fort bien croquée par Claude Tappolet dans le livre qu'il lui a consacré (Genève, Georg, 2000) et qui a servi de fil conducteur pour une partie de cet historique, le décrit comme « un homme ouvert, accueillant et souriant. D'une autorité naturelle, il est aussi à l'aise dans son bureau qu'en public. Il aime écrire avec un certain goût pour l'expression de sa pensée et la défense de ses idées (...) Il a une grande faculté de conceptualisation et de synthèse, et un sens profond du compromis et des solutions qui lui paraissent justes. »

D'emblée, le contact avec les professeurs fut excellent. Avec la pleine collaboration de ceux-ci, avec le sérieux et la compétence de France Ramel à la tête d'une administration renouvelée, les innovations présentées par le Directeur transformèrent l'Institution en laboratoire de recherche, un véritable « bouillon de culture ».

Lorsqu'il prit ses fonctions, le CPM était déjà la plus grande école de musique à Genève. Plus de 3000 élèves, 2000 heures de cours hebdomadaires donnés par 150 professeurs. Cependant, si le nombre des élèves avait cru de 70 % en trois ans, les subventions elles n'avaient augmenté que de 50 %. Comment dans ces conditions atteindre les objectifs de démocratisation et de socialisation assignés à la Fédération, en maintenant un enseignement musical de qualité ? Cette contradiction entre l'augmentation des élèves et la diminution des recettes allait orienter l'action de l'Ecole pour de nombreuses années.

## **Le développement**

Les initiatives du Directeur se succédèrent.

Création de groupes de réflexion portant sur une dizaine de questions relatives à la pédagogie.

Amélioration de la communication interne par la publication d'un Bulletin du CPM. A raison de sept à huit parutions par an, ce bulletin s'ouvre toujours par un éditorial du Directeur. On y trouve les informations principales sur les diverses activités ainsi que des articles dédiés à la musique, souvent écrits par les professeurs eux-mêmes.

Le mouvement de mai 1968 avait suscité un immense besoin de liberté d'expression. Le rapide développement du mouvement hippie avec le retour aux activités

culturelles traditionnelles, affecta notre mode de vie. Les vêtements changèrent, les tags apparurent et nombreux furent ceux qui tentèrent la vie communautaire. En musique, la musique « folk » et folklorique fit un grand retour avec des festivals européens attirant des milliers de jeunes.

Les violoneux, les vielleux, les flûtistes à becs étaient à l'honneur redécouvrant avec les pulls de grosses laines écruées les saveurs des danses de la Renaissance et des giges irlandaises. L'improvisation, essence même de l'expression libre et individuelle, investit l'expression musicale et son enseignement.

La nouvelle musique contemporaine fut dominée par l'abandon des structures patiemment codifiées pendant plusieurs siècles, remplacées par la musique aléatoire fortement inspirée par la musique électroacoustique alors naissante.

Tout ce bouillonnement avait déjà trouvé en Roland Vuataz un adepte convaincu de ces expressions. Il sut les traduire par des faits. Deux nouveaux chantiers seront mis en friche. Le Centre de Musique Ancienne (CMA), et le Centre de musique contemporaine (CMC). Ils furent progressivement insérés dans la physionomie du CPM par des stages, des conférences et de nouveaux cours spécifiques. Ces deux germes allaient prendre fortement racine pour faire maintenant partie du cursus régulier de tout élève actuel de musique.

En octobre 1975, encouragé par Roland Vuataz, plusieurs professeurs se réunirent, lors d'un séminaire resté fameux, à Cartigny, autour de Claude Bonzon pour soutenir son initiative de mieux faire connaître et pratiquer la musique des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

Ce séminaire renouvelé d'année en année devait aboutir en 1977 à la création du CMA. Si ce nouveau centre s'inspirait de la Scola Cantorum Basiliensis, avec de bien plus modestes moyens, elle partait riche de la forte motivation de ses nouveaux professeurs et des élèves dans un travail de recherche sur les partitions, les traités, les instruments. Ces recherches menées conjointement dans de nombreux centres en Europe permirent de redécouvrir le « style baroque » tel qu'on le connaît aujourd'hui. Ce centre fut structuré sur 3 éléments principaux : l'enseignement sur les instruments d'époque, les cours de musique d'ensemble et surtout, les stages ou les week-ends d'étude pour lesquels il était fait appel à des praticiens et des spécialistes pour des conférences et des travaux pratiques, se terminant par des concerts de fin de stages. Ce fut sans doute la première concrétisation de « formation continue » que connurent les Ecoles de musique genevoises. Le CMA devint aussi un centre autonome réunissant au sein d'un même dicastère tous les cours de musique ancienne.

## **Le Conseil des doyens**

Cette autonomie fut tout d'abord ressentie par beaucoup de professeurs, comme une séparation au sein du CPM, créant une formation élitaire. Il faut convenir que les méthodes d'enseignements étaient encore très rigides. Afin de faire évoluer l'approche de ces méthodes, Roland Vuataz réorganisa le corps des doyens en en prévoyant un par famille d'instruments. Un statut ainsi qu'un cahier des charges leurs fut dédié. Dorénavant nommés par les professeurs de leur dicastère et confirmés

par la Direction, les doyens devinrent non seulement une courroie de transmission importante mais aussi un nouvel organe du CPM d'abord sous le nom de Conseil de Direction puis plus tard celui de Conseil des Doyens. Cet organe consultatif allait prendre une part de plus en plus active dans la gestion de l'Ecole en étant fortement mis à contribution par le Directeur dans des réunions mensuelles, et qui par ses propositions sans cesse renouvelées y suscita des discussions souvent animées et toujours enrichissantes. Dans leur mandat, les doyens obtinrent aussi une autonomie de gestion, et chaque dicastère devint un mini-centre où les spécificités propres à chaque instrument purent se développer harmonieusement. Au sein de ces petites entités les professeurs apprirent à travailler collectivement et les rencontres fréquentes avec leur doyen les assurèrent de la considération de leur enseignement.

Cette disposition modulaire permit une grande cohésion où chacun se sentit concerné et participatif à l'avenir de l'Ecole. Sans cet investissement de tous les professeurs, les réformes engagées pendant de nombreuses années par le Directeur seraient restées sans effet.

## **Le 50<sup>e</sup> anniversaire**

C'est un CPM rajeuni avec et une nouvelle stature qui aborda son 50<sup>e</sup> anniversaire.

De nombreux concerts et auditions furent organisés en cette année 1982 dont l'apogée fut une grande manifestation en la cathédrale St-Pierre le 14 novembre, en présence des Autorités, des amis, parents, élèves et professeurs. Remarquablement organisée par France Ramel, agrémentée d'une superbe plaquette rehaussée des dessins originaux de Daniel Bobilier, la célébration commença par une partie oratoire dans laquelle s'exprimèrent André Chavanne Président de l'Instruction publique et Roland Vuataz. La deuxième partie, vitrine du renouveau du CPM, fut entièrement consacrée à un concert de musiques baroques et contemporaines, dont la création de l'œuvre commandée à cette occasion au compositeur Eric Gaudibert, *La Cantate des Eventails* pour soli chœurs d'enfants et orchestre sur un texte de Jean Nicole. Le groupe des fifres et tambours du CPM, qui avait ouvert la cérémonie sur les parvis en grande tenue aux couleurs de Genève, la Maîtrise et de nombreux professeurs sous la direction de Jean-Louis Rebut furent les artisans de cette soirée longuement applaudie.

## **Les réformes**

Ces festivités passées, le CPM poursuit l'extension de ses activités. Le Directeur parvint, à l'issue d'une longue négociation à passer une convention entre le CMA et la SSPM (Société suisse de pédagogie musicale). Grâce à cet accord avalisé par l'Etat de Genève, le CMA put développer sa section professionnelle et délivrer des certificats d'enseignement bénéficiant ainsi d'un statut élargi.

Au CMC (Centre de Musique Contemporaine) l'ouverture se fait aussi avec l'organisation de cours d'interprétation et de stages avec Contrechamps. Cette associa-

tion qui fête cette année son 30<sup>e</sup> anniversaire, fut à l'origine de l'Ensemble Contrechamps avec une base de 7 musiciens tous professeurs au CPM.

Le Jazz ne fut pas oublié. Le Directeur avait déjà nommé plusieurs professeurs. Ce type de musique basé sur l'improvisation est plus difficile à enseigner que la musique écrite. Ces professeurs de jazz proposèrent eux-mêmes de nouvelles structures plus disciplinantes pour les élèves et plus enrichissantes par des apports parallèles de rythme et d'harmonie. Tous ces cours spécifiques furent regroupés en un même dicastère, associés à l' « Association pour l'encouragement de la Musique improvisée » (AMR) nouvellement créée qui en organisait la diffusion artistique.

La danse et le théâtre furent aussi restructurés : la danse sous la responsabilité de Diana Ratcliff, et le théâtre confié à Anne Vaucher. En 1984, ce sont 10 doyens qui sont élus pour un nouveau mandat. Les professeurs ont plus de facilité à se rencontrer et se concerter ce qui est bénéfique pour leur enseignement.

Une des idées phare amenée par Roland Vuataz concernait l'évaluation permanente des élèves. Les examens qui avaient déjà été rendus biennaux étaient jusqu'alors ressentis comme sanctionnants alors qu'ils pouvaient devenir formatifs. Une expérience pilote avait été conduite dans les classes de cordes portant sur une nouvelle organisation des examens. Ceux-ci furent étalés sur l'année scolaire. Et, nouveauté, les élèves participèrent avec le jury à leur évaluation directement après leur prestation. Le bilan positif tiré de cette expérience fit qu'il fut définitivement adopté pour les cordes et que beaucoup d'autres disciplines s'en inspirèrent.

A la fin de l'année scolaire, une grande réunion de tous les doyens permettait de faire le bilan du travail accompli, d'en discuter des faiblesses et de chercher des solutions pour y remédier.

Progressivement, le CPM trouvait et sa physionomie et son rythme de croisière. Les activités extérieures devinrent plus soutenues. 10<sup>e</sup> anniversaire de la Maîtrise, 10<sup>e</sup> anniversaire aussi du CMA qui donna lieu à une dizaine de concerts dont le premier à la cathédrale St-Pierre où l'on put entendre le Judas Macchabéus de Haendel dans le style baroque bien sûr ! Participation toujours pour le CMA aux commémorations de l'introduction de la Réforme à Genève. A cette occasion, le CMA a publié deux disques consacrés à la musique du temps de la Réforme qui furent une véritable révélation.

Au terme de ses 10 années à la tête du CPM, dans son éditorial de septembre 1985, le Directeur reprécisa le but du CPM : rechercher une pédagogie adaptée à chaque élève. A cet effet, suivait une série de huit priorités pour les années à venir concernant entre autres : le développement du jeu collectif dès les premières années, l'élargissement du répertoire, l'autonomie des Centres d'enseignement pour qu'ils deviennent des lieux d'animation de quartier, projets plein d'ambition qui allaient se mettre en place progressivement.

## **Le Plan Reine**

Tout semblait aller pour le mieux, mais hélas l'horizon s'assombrit. Année après année, les subventions de l'Etat diminuèrent. Il fallut trouver des solutions sans di-



minuer la qualité de l'enseignement ni affecter l'accueil des nouveaux élèves. Les professeurs durent dorénavant accepter deux élèves par cours en préparatoire ce qui induisait, sans encore l'imposer le cours collectif. Le Directeur était un chaud partisan de ce système d'enseignement, et les professeurs plutôt réticents. C'est pourquoi, lorsque ce dernier proposa en Conseil des doyens l'extension des cours collectifs à l'ensemble du CPM, pour aider l'assainissement du budget, les réactions furent vives. Au terme d'une discussion fort animée. Il fut décidé qu'avant de généraliser, il valait mieux expérimenter diverses méthodes de regroupement pour en mesurer les incidences, et de ne prendre des décisions qu'à l'issue d'un bilan. C'est ainsi que naquit le « Plan Reine » (Renouvellement de l'Enseignement musical, Nouvel Essor). Une quarantaine de professeurs se déclarèrent intéressés de tenter cette expérience décidée pour trois ans. Ils acceptaient une augmentation de 10-15 % de leur nombre d'élèves. Ils avaient le libre choix du type de regroupement (plusieurs possibilités leurs étaient présentées) et les élèves conservaient leur leçon de 50 minutes. Une commission d'évaluation tripartite (Fondation, doyen et professeurs) fut instaurée avec mission d'en observer les effets sur les plans de la qualité, de l'organisation et de la pénibilité tant pour les élèves que pour les professeurs. L'expérience commença avec la rentrée de septembre 1990. Bien que le CPM ait été contraint de supprimer l'équivalent de presque deux postes complets, cette solution permit d'accueillir plus de 100 élèves supplémentaires en cours individuels.

C'est dans ce contexte à la fois morose, mais plein d'activités et de réactivités que le CPM fêta son 60<sup>e</sup> anniversaire à la Salle des Fêtes de Thônex. En plus des traditionnelles allocutions, le public nombreux et chaleureux put entendre une œuvre de Paul Hindemith *Die junge Magd*, ainsi que la création de *Trois rêves* œuvre commandée pour la circonstance à Jean-Claude Schlaepfer enseignant à l'Ecole. En clôture, pour la partie récréative, quelques professeurs et élèves avaient préparé une petite revue intitulée *Les Tribulations de Monsieur Duplanreine* (alias Roland Vuataz) qui remporta un vif succès.

Le CPM était naturellement présent lors des manifestations pour le 700<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération suisse. Ce fut à cette occasion qu'eut lieu la première série estivale de concert au musée de la Croix-Rouge. Organisés dès lors chaque été avec la généreuse participation des professeurs et des élèves du CPM, ces concerts quotidiens furent toujours très suivis.

Au terme des trois ans prévu pour l'expérience, la « Commission d'Evaluation » présidée par Philippe Mermoud doyen, prépara son rapport final. Celle-ci avait déjà présenté l'année précédente une volumineuse synthèse au sujet des observations faites auprès des enseignants et les résultats de ses enquêtes auprès des élèves et des parents. Après analyse des renseignements obtenus dans le domaine musical et instrumental, dans celui des déplacements et des horaires et ses conséquences sur le plan pédagogique, de l'organisation des classes et des appuis, la Commission a pu soumettre ses conclusions aux différents organes du CPM et au Conseil mixte de la Fédération.

C'était la première fois qu'une étude d'une telle envergure était conduite à Genève pour mesurer l'incidence que l'utilisation de nouvelles voies pédagogiques pouvait

avoir sur l'organisation et la qualité des cours. Elle put montrer que le CPM pouvait explorer et innover dans ce domaine.

Les modalités d'enseignement collectif telles qu'arrêtées pour cette étude firent apparaître que les cours individuels garantissaient les meilleurs résultats s'ils étaient enrichis par des apports réfléchis de plages collectives durant l'année. Par contre l'option de cours collectifs de façon permanente durant l'année à deux ou trois élèves se révéla plutôt péjorative.

En effet, il fut constaté que sous forme de plages, ces sessions collectives stimulaient les élèves en les rendant plus attentifs à leurs défauts et qualités, les fortifiaient en écoute et en motivation. Laissées au libre choix des professeurs, ces plages devenaient un outil pédagogique complémentaire intéressant.

Le rapport concluait qu'une augmentation de 10 % d'élèves par classe n'avait pas d'incidence défavorable sur la qualité de l'enseignement.

L'expérience eut des retombées positives. Outre une bienvenue contribution au budget, elle permit au corps enseignant de s'ouvrir à de nouvelles pratiques pédagogiques, et de faire éclater le cadre horaire jusqu'alors très rigide.

Grâce aux progrès réalisés en matière pédagogique, fruits des patientes démarches de Roland Vuataz, les élèves furent de plus en plus nombreux à avoir la potentialité de profiter des études en classes terminales. La question « quel est le but des études musicales pour un amateur ou un futur amateur » revint régulièrement dans les discussions du Conseil des doyens. Il s'agissait de définir une nouvelle finalité pour ces derniers degrés et en adapter l'enseignement resté encore très perfectionniste à l'image des études professionnelles. Ces discussions aboutirent à constater que le plus utile pour un futur amateur était de posséder un répertoire des meilleures œuvres à leur portée, d'être autonome, d'avoir le goût de la musique de chambre et de l'orchestre, et plus encore le goût du travail, pour s'épanouir une fois leurs études terminées.

Chaque discipline fit progressivement entrer cette nouvelle orientation dans son plan d'étude. Les classes de cordes offraient un domaine de choix pour les développer par leur vocation naturelle pour la musique de chambre et grâce à son vaste répertoire. Le Directeur soutint ce changement en ouvrant un cours de sonate avec piano et un autre de quatuor, obligatoires en classe terminale. Ces nouveaux cours devinrent la clef de voûte des dernières années d'apprentissage. Ils firent l'objet d'auditions-concerts qui étaient suivis par une évaluation en présence d'un jury. Les commentaires étaient faits directement en public et les élèves pouvaient dialoguer avec les experts.

Au fil des années, cette pratique devint une habitude qui allait progressivement s'étendre à d'autres familles d'instruments mais aussi, plus tard, concerner des élèves dans des degrés inférieurs.

En 1989, à l'occasion de la modification de la loi sur l'Instruction publique, un nouveau mandat élargi fut confié à la Fédération par le DIP. Celui-ci précisa la délégation à des fondations de droit privé de l'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique. En outre, le CPM reçut celui de l'enseignement aux adultes. En effet, l'Etat désirait montrer par cet acte son intérêt envers cette classe non né-

gligeable d'amateurs. L'idée bien ancrée que seules des études instrumentales commencées dès le plus jeune âge avaient des chances d'aboutir avait été déjà bien mise à mal par l'adaptation des méthodes à cette autre approche. L'« Association pour les musiciens adultes amateurs » (l'AMA), créée par Christiane Doret, après son année d'observation des pratiques déjà bien développées outre-Atlantique, passa une convention avec le CPM qui lui ouvrait ses salles inoccupées, pour ses activités, principalement pendant l'horaire scolaire et le week-end.

La dette de l'Etat continuant à se creuser, les budgets ne cessèrent de diminuer. Le corps professoral ne resta pas sans réagir face à ces restrictions. Réunis en assemblée, il émit le vœu d'augmenter sa représentation au Conseil de Fondation pour participer aux discussions sur les stratégies et avoir davantage de poids dans les décisions. Le Conseil de Fondation accéda à cette requête. Cet intérêt accru pour la gestion de l'Ecole conjugué à celui manifesté lors du Plan REINE renforça la collégialité de tous les acteurs du CPM.

Avec ses années d'expériences et de réformes, le CPM était passé du stade de laboratoire de recherche à celui d'institution dont la renommée devenait de plus en plus présente à Genève. La nomination de Philippe Dinkel à la Direction du Conservatoire de Genève intensifia la collaboration au sein de la Fédération. Celle-ci se concrétisa, par des commissions inter-Ecoles pour l'harmonisation des plans d'étude, la recherche et l'introduction de musique contemporaine dès les plus jeunes âges, ainsi que par la généralisation des examens communs.

La semaine de formation continue des professeurs, instaurée au CPM en 1992, fut étendue à l'ensemble de la Fédération en novembre 1994. Sept thèmes généraux étaient proposés, présentés par une quarantaine d'intervenants. Cette expérience eut un tel succès, qu'elle est toujours poursuivie aujourd'hui.

## **Nouveau cap**

Mais l'esprit utopique qui prévalait après mai 1968 était déjà bien loin. Les réalités économiques étaient devenues plus dures. Les finances publiques étaient plombées par des déficits récurrents. La mondialisation, l'économie globale, la rentabilité, la concurrence devinrent les nouveaux phares de la politique. La vie quotidienne prenait un nouveau cap.

En février 1993, les services administratifs et financiers de l'Etat demandèrent de présenter des propositions d'économie pour assurer l'équilibre budgétaire. Ce fut l'occasion pour les Directeurs des trois Institutions de présenter un rapport intitulé « les écoles genevoises de musique : bilan et perspectives ». Par ce document, ils réaffirmaient leur volonté de travailler ensemble, en collaboration avec le DIP et les autres Institutions culturelles. Rappelèrent la place prise par les Ecoles de musique pour la formation, l'accessibilité et la décentralisation. Enfin ils proposaient la réforme du cursus, et la révision de la politique salariale.

Ce rapport qui avait reçu l'aval des Autorités, trouva sa concrétisation dans un vaste chantier de rénovation. Le cursus complet des élèves, les matières qui le composent furent entièrement repensées. Sa durée raccourcie. Un concours d'idées fut

lancé auprès des professeurs. La proposition qui fut retenue instaura la progression des études en 5 paliers de 2 à 3 ans, correspondant chacun à une entité d'acquis instrumentaux et théoriques. Ce fut aussi l'occasion d'étendre à l'ensemble du cursus et des élèves l'obligation de suivre des cours de culture musicale et non plus seulement solfégiques à l'ensemble. L'évaluation en fin de palier fut codifiée. Cette structure plus souple allait leur permettre un parcours plus harmonieux en meilleure adéquation avec leurs disparités de développement.

Tous ces travaux allaient servir de base au projet de fusion des écoles dont on commençait à parler.

Le CMA fut le premier à ouvrir la voie. Déjà se dessinait en Suisse l'intention de créer un nouveau type de conservatoire professionnel, présent en nombre limité, aux exigences alignées sur celle de l'université. Le canton de Berne était déjà bien avancé dans cette restructuration avec sa Haute Ecole des Arts. La Confédération avait publié de nouvelles directives pour rendre les écoles professionnelles compatibles avec les réformes alors en cours en Europe, qui allaient aboutir à la création des HEM, aux Accords de Bologne, et allaient concerner tout l'enseignement supérieur et universitaire compris.

Après l'établissement d'une charte, le CMG reçut la section professionnelle du CMA, alors que le CPM gardait la filière amateur. Ces deux entités restaient regroupées avec un doyen commun, pour continuer les activités de recherches, de stages et de cours théoriques.

Philippe Dinkel salua « l'esprit de sacrifice » du CPM qui avait accepté de se séparer de cette institution qu'il avait abritée depuis plus de 20 ans, tout en ajoutant : « Ce transfert (...) attestera de la place centrale que prend la réflexion historique et la recherche dans l'enseignement musical aujourd'hui, une fonction particulièrement importante dans les Hautes Ecoles Spécialisées de demain. »

Les relations avec les Autorités allaient se tendre avec des attaques au Grand Conseil contre la subvention. Roland Vuataz s'engagea fortement dans la défense de l'objectif principal du CPM de garder accessibles pour tous le patrimoine culturel et sa transmission aux jeunes générations.

Ces attaques remirent en question toute l'Instruction publique. Les Associations des professeurs des Ecoles de musique rejoignirent le cartel intersyndical de la fonction publique avec des préavis de grève. Pour sortir de cette crise les trois Directeurs proposèrent un nouveau statut des professeurs qui tenait compte des exigences subventionnants et des revendications des collaborateurs.

En décembre 1994, le CPM prit congé de son administratrice France Ramel. Son nom et surtout son action restent attachés à la réputation de l'Ecole. Elle avait su mettre en place une gestion rigoureuse, sachant toujours anticiper les nombreuses évolutions dont elle avait autant été l'actrice que le témoin. Bien que n'ayant jamais fait partie du Conseil de Fondation, sa voix plus que consultative s'exprimait souvent au sein d'autres organes. Elle sut aussi discipliner les enseignants pour qui les exigences administratives n'étaient pas la principale préoccupation de leur carrière. C'était aussi une écoute bienvenue des heurs et malheurs que pouvait connaître chaque collaborateur. En parfaite organisatrice, elle avait préparé sa succession en

formant auprès d'elle Catherine Revaclier, secrétaire à l'Ecole, qui allait continuer cette lourde tâche.

### **La commission « U »**

Enfin les conditions semblaient réunies pour que le rapprochement entre les Institutions, intensifié depuis plusieurs années aboutisse à leur prochaine union.

Sa réalisation semblait n'être qu'une formalité. Il fut institué au début de 1998 par le Conseil mixte, une commission paritaire préparatoire dénommée familièrement « commission U » dont la présidence fut confiée à Jean Grosfillier ancien président du CPM et du CMG. Plusieurs avantages favorisaient cette union : Offrir une meilleure image, fournir qu'un seul interlocuteur auprès des Autorités et faciliter la réalisation de projets.

Ce que l'on attendait le moins, ce fut que les difficultés principales vinrent de considérations doctrinales qui se révélèrent de véritables pierres d'achoppement. La Direction du CMG faisant valoir la primauté de l'enseignement professionnel dans les orientations et la conduite de l'Ecole de musique unifiée, et celle du CPM défendant l'importante différence des finalités entre un enseignement destiné à une majorité d'amateurs et celui d'une formation la plus exigeante possible, entraînant une logique de sélection et de compétition. L'enjeu était une Ecole de musique unifiée indépendante ou une « Ecole conservatoire » intégrée dans une seule entité. Cette confrontation des buts était restée loin des esprits depuis la fondation de la Fédération. Roland Vuataz, appuyé dans sa démarche par les représentants du CPM, défendit le principe que « l'Ecole de musique se consacre exclusivement à un enseignement populaire et à la formation d'amateurs de qualité ; (...) elle met en œuvre une pédagogie amenant le plus grand nombre de ses élèves, enfants, adolescents, adultes, à développer leurs talents et leurs acquis, même modestes ». Alors que, estimait-il « l'école professionnelle est conçue selon une organisation verticale, c'est la logique de la sélection qui l'induit » Il relevait aussi la difficulté de l'affectation des ressources au sein d'un grand conservatoire, la section professionnelle étant grande dévoreuse de moyens. Il prônait l'avantage « d'une Ecole de musique où le lieu où se prennent les décisions devait rester le plus proche possible de celui où elles s'appliquent. » (éditorial de décembre 1998).

Ces discussions qui pourraient paraître byzantines, avaient pourtant une incidence directe sur les plans d'étude, ceux-ci étant orientés selon leur finalité. Par contre, il ne remettait pas en cause les indispensables passerelles entre les deux formations : la filière préprofessionnelle, la formation continue et l'accueil des futurs diplômés pour leurs stages pédagogiques auprès d'enseignants expérimentés.

### **XXI<sup>e</sup> siècle**

Sous la direction de Roland Vuataz, le CPM toujours stimulé, vivait en permanence dans l'avenir et n'avait pas vu le temps passer. Pourtant, 26 ans après sa nomination, il lui fallut passer la main (le terme de retraite ne faisant pas encore partie de son

vocabulaire). Ce mentor dont l'action restera longtemps associée au développement du CPM et des Ecoles de musique de Genève allait encore poursuivre ses activités à la tête de la SSPM dont il exerçait la présidence depuis plusieurs années. Il fut naturellement chaudement remercié lors d'une fête organisée en son honneur. On pourrait penser, à l'évocation de toutes les initiatives et réalisations qui émaillaient son parcours, qu'elles s'étaient réalisées sans rencontrer d'oppositions ni résistances. C'était loin d'être le cas. Mais son expérience de la concertation les avait souvent réduites, par des compromis dans lesquels il n'avait pas été le dernier à avoir su retirer ses propositions. Mais on les voyait resurgir quelques années plus tard, lorsque le terrain lui paraissait plus propice.

De la mise au concours qui s'ensuivit pour trouver un successeur, ressortit le nom de Laurent Blum qui prit ses fonctions en septembre 2001. Mais, très vite, l'Ecole et le Directeur convinrent qu'ils n'étaient pas sur la même longueur d'onde.

### **Peter Minten et le nouveau Conseil de direction**

Ayant constaté l'important développement de l'Ecole et la complexité toujours plus grande de sa gestion, Peter Minten, dont la candidature avait déjà été retenue, présenta, à l'occasion de ce départ, un projet de restructuration de la direction. Elaboré en concertation avec l'Administratrice et trois autres doyens, il proposait une nouvelle structure mieux adaptée, un « Conseil de Direction », formé par l'Administratrice Catherine Revaclier et lui-même à la direction générale, avec trois adjoints à la direction, proposant à ces nouveaux postes, Ulrike Minkoff pour le domaine des centres d'enseignement, René Meyer pour le domaine artistique, et Alexandre Rodrigues pour le domaine pédagogique.

Le Conseil de Fondation accepta ce projet et chargea Peter Minten de le réaliser.

Déjà professeur de clarinette et doyen des classes de formation musicale au CPM, Peter Minten, après des études de biochimie à Bâle, a fait ses études de clarinette au CMG où il passe, en 1986, son prix de virtuosité. Il fut également clarinettiste solo de l'Orchestre de chambre de Genève depuis 1992, poste qu'il abandonnera à l'occasion de sa nomination à la direction de l'institution. Engagé au niveau national également, il est vice-président de l'Association suisse des écoles de musique et vice-président de la fondation du Concours suisse de musique pour la jeunesse.

Avec l'arrivée du XXI<sup>e</sup> siècle, la politique de l'enseignement de la musique à Genève issue de la loi de 1971 et du mandat de 1989 fut remise en question suite à de nombreux changements. Les études supérieures du CMG préparaient leur intégration dans les « Hautes Ecoles de Musique » (HEM) avec l'entrée de la Confédération quand aux règles les régissant. Plusieurs nouvelles écoles s'étaient créées, issues des nouveaux modes d'expression. Ces écoles vinrent frapper à la porte du Conseil d'Etat avec des demandes de subventions. L'enseignement privé s'était lui aussi développé, souvent d'une manière disparate avec des différences de qualités, en termes d'enseignement et de coût assez marqués.

Tout cela nécessitait une profonde réorganisation. Dans le cadre de la Commission d'Évaluation des Politiques Publiques (CEPP), le DIP fit procéder à un audit gé-

néral pour recenser toutes les écoles de musique et leurs besoins et pour lui faire des propositions de réorientation. Celles-ci devaient trouver leur concrétisation au travers d'une nouvelle commission, la « Commission de l'Enseignement Musical de Base » (CEMB) chargée elle, après consultation de tous les milieux intéressés, de faire à terme une proposition de modification de la loi.

Alors que les trois Ecoles de la Fédération discutaient de leur union, Ces initiatives des Autorités donnèrent un signal diamétralement opposé. Les tractations qui sont aujourd'hui à bout touchant, devraient confier le nouveau mandat de prestation à une structure en réseau d'une mosaïque d'écoles. Leur identité serait ainsi préservée, tout en développant leurs collaborations et leurs ressources mises en synergie.

La nouvelle Direction s'attela très vite à la nécessaire réorientation du CPM. Pour le préparer à la future échéance fixée par le DIP à 2009. Si la commission « U » avait dû arrêter ses travaux, la collaboration au sein de la Fédération n'en restait pas moins étroite. Le cursus d'études fut divisé en deux cycles, avec un écolage forfaitaire donnant accès à l'ensemble de l'offre de cours complémentaires. Les élèves disposant grâce à ce système de la plus grande offre de culture musicale qui ait jamais été à leur portée.

Création d'un « Centre de documentation pédagogique » destiné aux professeurs leur mettant à disposition une multitude de méthodes, études et morceaux.

La communication externe connut un essor grâce à un journal « TUTTI », qui présente le CPM dans ses activités et son actualité aux parents et à la population genevoise.

Deux nouvelles grandes salles, dans de nouveaux centres d'enseignement, vinrent s'ajouter à celles déjà existantes pour les auditions de plus en plus nombreuses. Développement aussi des activités collectives avec la création de plusieurs cours d'ensemble et de plusieurs orchestres à cordes et à vents.

L'« évaluation formative » des enseignants fut mise sur pied par la commission paritaire de la Fédération, dispositif novateur dont l'objectif est d'améliorer en permanence la qualité de l'enseignement.

La danse fut regroupée dans une nouvelle « Académie de Danse » gérée par le CPM et le CMA fut définitivement séparé en deux, la section professionnelle devenant un « pôle d'excellence » de la HEM de Genève, l'enseignement des instruments anciens aux enfants et aux amateurs faisant partie d'un nouveau décanat du CPM.

Le 70<sup>e</sup> anniversaire donna lieu à une modeste commémoration, les forces se réservant pour le 75<sup>e</sup>.

En mars 2007, une grande manifestation fut organisée pour fêter le départ de Catherine Revaclier. Celle qui fut pendant 14 ans à la tête de l'administration du CPM, sut étendre l'outil informatique à tous les secteurs, facilitant la gestion des cours de chaque élève tant au niveau des classes qu'au niveau financier, et permettant une meilleure efficacité du secrétariat. Son excellente gestion des budgets lui permit de démontrer la faisabilité des forfaits. Cette fête fut l'occasion de lui montrer la place qu'elle avait su prendre dans leur cœur de chaque collaborateur. Pour la remplacer, le Conseil de Fondation nomma Luc Groussat. Détenteur d'une Maîtrise des sciences et techniques comptables et financières et d'un diplôme d'expert comptable, il a une

longue expérience dans le domaine financier et des ressources humaines dans des entreprises privées comme dans des services publics.

Ce 75<sup>e</sup> anniversaire pourrait, en revenant sur le passé, être l'occasion de dégager ce qui a fait la force du CPM et l'aider à mieux préparer l'avenir. Les imbrications actuelles du politique, des ressources et de la gestion pédagogique forment un tout qui ne peut être géré sans l'implication de toutes les forces du CPM dans la réussite de cet avenir, élèves et parents d'élèves compris.

Les acquis sont beaux, les atouts nombreux.

Reste la volonté ?

Philippe Mermoud

Sources :

Archives du CPM

Plaquette du 50<sup>e</sup>, 1982

Tappolet Claude, *Roland Vuataz*, Genève, Georg, 2000.